

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ODDO BHF ProActif Europe

(ci-après, le « Fonds »)

Cet OPCVM est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: Part CI-EUR - FR0010234351 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds est de surperformer l'indicateur de référence 50% €STR (Capitalisé) et 50 % Euro Stoxx 50 (Net Return) (code Bloomberg: SX5T INDEX) calculé dividendes réinvestis par une répartition flexible entre le marché actions et les produits du marché monétaire sur un horizon de placement minimal de 3 ans.

Le Fonds est un fonds de sélection de valeurs et il est géré de façon discrétionnaire et active en référence à son indicateur. Le processus d'investissement repose sur (i) une gestion active de l'allocation d'actif, répartie entre les marchés d'actions et les produits monétaires, par une allocation tactique et stratégique en fonction d'un scénario économique, de la valorisation des marchés et du contrôle du risque du portefeuille ; (ii) une sélection des actions ou titres de capital via un processus d'investissement privilégiant une approche « contrariante » et la valorisation individuelle des actions.

La composition du Fonds peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence.

Le Fonds pourra être investi de 0 à 100% en actions négociées sur les marchés réglementés émises par des sociétés dont le siège social est situé au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) ou dans un pays Européen membre de l'OCDE.

La poche actions du Fonds est investie en permanence à hauteur de 60% en actions émises par les sociétés dont le siège social est situé dans la zone euro.

Les actions émises par des sociétés ayant leur siège social hors de la zone euro pourront être détenues dans la poche actions pour un maximum de 40% de l'actif net.

Les actions peuvent appartenir à tout secteur économique et être de toute capitalisation. L'exposition du Fonds aux marchés des pays émergents est limitée à 10%.

Le Fonds peut être investi de 0 à 100% en titres de créance négociables (TCN) ou instruments du marché monétaire (maturité maximum de 2 ans) ou titres pris en pension (durée maximum de 3 mois). Les titres de créance négociables et les instruments du marché monétaires seront des titres de créance d'Etats, d'établissements publics ou de sociétés privées et libellés en euro, notés au moins BBB+ (notation long terme chez Standard and Poor's, Moody's, ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion).

Les titres pris en pension seront des titres d'Etats, d'établissements publics ou de sociétés privées et libellés en euro, notés entre A- et AAA (Standard and Poor's, Moody's, ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion), avec 5% de l'actif maximum en titres de notation inférieure à A- et au moins égale à BBB- (Standard and Poor's, Moody's, ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits du marché monétaire.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et/ou ODDO BHF Asset Management GmbH et/ou ODDO BHF Asset Management Lux seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Le Fonds peut intervenir sans recherche de surexposition sur les instruments financiers à terme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français ou étrangers à des fins d'exposition ou de couverture du risque action et/ou de couverture du risque de change. Celui-ci sera limité à 40% de l'actif net.

L'exposition maximale du Fonds aux instruments (actions, titres de créances, OPC et dérivés) ne pourra dépasser 100% de l'actif net du Fonds, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés (action, taux, monétaire) auxquels le fonds est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 11h15 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

La part CI-EUR capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 4 :

Le Fonds présente un niveau de risques élevé dû à sa politique d'investissement permettant d'exposer le Fonds sur les marchés actions de l'Espace Economique Européen et / ou de l'OCDE jusqu'à 100% de son actif net. Toutefois, selon les anticipations du gérant, l'exposition actions pourra être fortement réduite au profit d'un investissement en produits monétaires, ce qui pourra contribuer à atténuer le niveau de risque du Fonds.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de contrepartie: risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

Risque de liquidité: le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peut impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,90 %

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,00 %

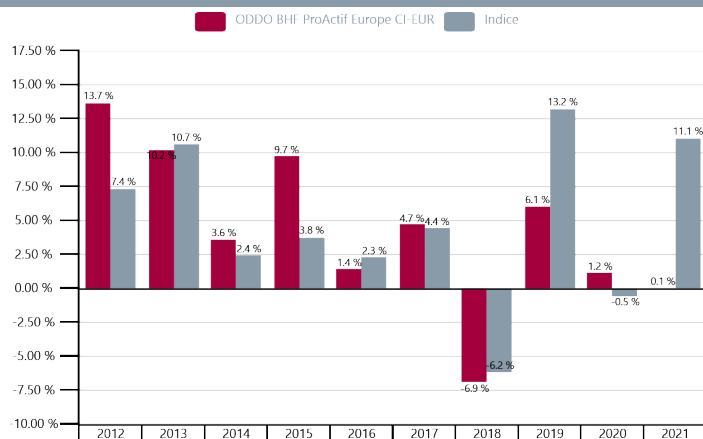
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2021.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur am.oddo-bhf.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 10/09/2004.

La devise de référence est EUR.

Jusqu'au 01/01/2013 l'indicateur de référence était 50% EONIA capitalisé + 50% Euro Stoxx 50 (code Bloomberg: SX5T INDEX). Depuis le 01/01/2013, l'indicateur de référence est 50% €STR (Capitalisé) et 50 % Euro Stoxx 50 (Net Return) (code Bloomberg: SX5T INDEX).

L'EONIA est devenu l'€STR + 8,5 points de base le 3 Janvier 2022.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : ODDO BHF SCA

De plus amples informations sur le Fonds tels que le prospectus (Français, Anglais) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Fiscalité :

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/04/2022.